

Mercredi, 15 Septembre 1880

SOMMAIRE

M. TASSÉ ET L'“ELECTEUR.”

COMMERCE DE BOIS.

REVUE DE LA PRESSE.

ECHO DU JOUR.

GRANDE FÊTE À NOTRE-DAME DE LOURDES.

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE.

L'EXPOSITION DE MONTREAL.

LES INCENDIES DU SUD.

NECROLOGIE.

COURRIER DE HULL.

LES CHANTIERS.

TRIPLE INCENDIE.

A THAVERS OTTAWA.

MARCHÉS D'OTTAWA.

MARCHÉS ÉTRANGERS.

FEUILLETÉ—LA FAMILLE DU VIEUX GÉLÉDIA
TAIRE : Par Bathilde Boulard.

M. TASSÉ ET “L'ELECTEUR”

Plusieurs journaux protestent vivement contre l'attaque injustifiée faite par *l'Electeur* contre M. Tassé. Ce journal semble avoir honte lui-même de son langage, car il est muet comme une carpe depuis qu'il a été sommé de fournir ses preuves.

L'auteur de l'article est évidemment étranger à tout sentiment d'honneur, car il n'a pas le courage de retirer le défi d'infamie accusant nous le défi encore de prouver. Il sera flétrit par l'opinion publique bien pensante comme un lâche et vil calomniateur!

Voici d'abord la protestation énergique que fait entendre la *Gazette* de Montréal contre les excès de langage de l'organe rouge de Québec :

“L'Electeur, nouvel organe du parti libéral dans la province de Québec, a débuté avec beaucoup d'éclat. Il devait, de fait, être quelqu'un de plus que les journaux ordinaires, un organe libéral de bon ton. Hélas ! il n'a pas tardé à donner dans le méridien mélange de calomniateur et de journaliste. Le journaliste a démenti, des insultes que l'*Electeur* venait bien lui prodiguer.”

Ces témoignages, venant de journalistes honnêtes et consciencieux, sont plus que suffisants pour dédommager amplement M. Tassé de l'odieuse accusation lancée contre lui par *l'Electeur*. La presse libérale voulait écraser M. Tassé, à son entrée à la *Minerve*, sous le poids du mensonge et de la calomnie, mais elle aura produit l'effet contraire. *Honesty is the best policy!*

LE COMMERCE DE BOIS

Chacun de nos numéros contient des nouvelles relatives au mouvement du commerce de bois, qui atteint aujourd'hui le chiffre des années les plus prospères dont nos fabricants aient souvenir. La plus grande activité aux ateliers du chemin de fer du Nord, à Québec. Plus de soixante hommes y sont employés. Aussitôt les ateliers terminés, on commencera la construction des wagons à marchandise. Le trafic sur le chemin augmente si rapidement qu'il n'en faudra pas moins de trois cents dont le coût est porté à \$500 chaque. Ce sont là des gages tangibles du bon vouloir de l'administration, proviniale à l'égard de notre ville.”

Que pourra bien être la nouvelle feuille dont le *Provincial* annonce l'apparition prochaine ? C'est ce que l'on ne comprend pas très bien en lisant ce paragraphe :

“Le *Québecois*, tel est le titre d'un nouveau journal qui verra le jour lundi prochain. Ce journal aura M. Philippe Masson, avocat, pour rédacteur. Le nouveau venu sera conservateur et l'organe d'un troisième parti, si tant est qu'il en existe un troisième. Inutile de dire que le *Québecois* se propose de faire une guerre acharnée au gouvernement Chapleau.”

“Conservateur,” mais faisant “une guerre acharnée au gouvernement Chapleau ?” Nous ne comprenons pas.

Le *Quebec Telegraph* se plaint de ce que les autorités de la vieille capitale n'exercent pas une surveillance assez stricte sur le mesurage du charbon, du bois et du lait. Ce n'est pas à Québec seulement qu'une stricte surveillance est nécessaire à cet égard.

La *Gazette* de Montréal dit que les officiers du prochain recensement éprouveront beaucoup de difficultés dans la pression. Il entra ensuite dans le service civil, où il conquit le respect de tous ceux qui l'ont connu.

“Lorsqu'arriveront les élections générales, et que les citoyens d'Ottawa chercheront à voter un Canadien-français qui pourra commander le respect de toutes les classes, leur choix tombera sur M. Tassé, et ils étoient si bien persuadés qu'il voit un tel port-étendard, le succès était assuré qu'ils firent les plus grands efforts pour le décliner à entrer dans l'arène politique. Sa candidature excita le plus grand enthousiasme, tant à cause de ses éminentes capacités que de l'estime de sa personne dont il jalousait même parmi ses adversaires politiques.”

“En parlant, il s'est déjà assuré une belle position, et en entrant comme journaliste dans un champ plus vaste, et où, par conséquent, il sera en mesure d'être plus utile, il apporte incontestablement dans sa nouvelle entreprise un caractère sans tache. Le fait que sa qualité de conservateur soit la cause des insultes d'un homme comme M. Gagnon, qui s'annonce comme éditeur de *l'Electeur*, montre seulement quel degré de méchanceté nos amis les rouges peuvent atteindre.”

“L'existence de ce mode de journalisme est assurément à déplorer. Il tend à abaisser le ton de la presse, et, comme conséquence, à diminuer son influence.”

Le *Nouveau-Monde* flétrit le langage révoltant de *l'Electeur* de la façon suivante :

“L'Electeur, qui semble désireux de ne perdre aucune occasion de se montrer sous son jour le plus méprisable, a profité du changement du personnel dans la rédaction de la *Minerve* pour faire une injurieuse attaque contre MM. Danseure et Tassé personnellement.”

“Comme M. Danseure venait de quitter le journalisme et ne pouvait plus se défendre, cette attaque fut doublement basse. Nous est avis que, si les tristes sires de *l'Electeur* occupaient pendant seize ans à l'égard d'un parti puissant au pouvoir la position importante que M. Danseure a occupée pendant ce nombre d'années dans le parti conservateur, étaient connus leurs instincts et leurs scrupules peu farouches, quoiqu'ils feignent de paraître, il ne seraient vraisemblablement pas à la peine, ensuite, de travailler encore pour gagner leur vie comme l'ex-rédacteur en chef de la *Minerve*, sorti plus pauvre du journalisme qu'il n'y était entré.”

“Quant à M. Tassé, c'est la première fois, pensons-nous, que des adversaires montrent à son égard assez de haine et de malhonnêteté pour le traiter d'homme taré. Mais il doit s'attendre à tout de la part de

certains écrivailleurs sans vergogne, stipendiés pour calomnier et injurier les conservateurs qu'ils ne peuvent autrement combattre. Tant qu'il ne sera exposé qu'aux éclaboussures de ces journalistes de bas étage, sa réputation restera aussi intacte aux yeux du public bien pensant qu'elle l'a été jusqu'ici.”

De son côté, le *Nouvelliste* de Québec ne croit pas qu'une noire calomnie suffise à faire perdre au député d'Ottawa sa réputation d'honnête homme. Voici ce qu'il dit :

“L'Electeur, journal de frache date et qui, peut-être, à cause de cette raison, ne connaît pas la nature des rapports qui doivent exister entre journalistes, dédie à la *Minerve* un article renfermant autant d'injures que de mots.

“C'est sur M. Tassé, l'un de nos hommes politiques les plus estimés, que *l'Electeur* laisse tomber l'invective.”

“Dans son prospectus, la feuille de la rue Saint-Joseph s'était pourtant solennellement engagée à ne jamais descendre sur le terrain des personnalités, et voici qu'elle vomit l'injure à grosses doses.”

“M. Tassé se défend avec énergie, mais démenti, des insultes que *l'Electeur* vient bien lui prodiguer.”

Ces témoignages, venant de journalistes honnêtes et consciencieux, sont plus que suffisants pour dédommager amplement M. Tassé de l'odieuse accusation lancée contre lui par *l'Electeur*. La presse libérale voulait écraser M. Tassé, à son entrée à la *Minerve*, sous le poids du mensonge et de la calomnie, mais elle aura produit l'effet contraire. *Honesty is the best policy!*

ECHOS DU JOUR

Sou Excellence le gouverneur-général est de retour à Québec.

M. H. W. Austin, avocat, de Montréal, a été nommé juge à Nassau (Antilles), où les anciennes lois françaises sont en vigueur.

M. Begg, dont chacun a remarqué l'activité pendant l'exposition d'Ottawa, l'année dernière, est rendu à Montréal où il surveille les arrangements de la section de Manitoba.

Le cabinet français se réunira le 18 septembre, sous la présidence de M. Grévy, pour considérer quelle sera la meilleure conduite à tenir à l'égard des congrégations non autorisées.

Le cabinet français se réunira le 18 septembre, sous la présidence de M. Grévy, pour considérer quelle sera la meilleure conduite à tenir à l'égard des congrégations non autorisées.

Le cabinet français se réunira le 18 septembre, sous la présidence de M. Grévy, pour considérer quelle sera la meilleure conduite à tenir à l'égard des congrégations non autorisées.

Le cabinet français se réunira le 18 septembre, sous la présidence de M. Grévy, pour considérer quelle sera la meilleure conduite à tenir à l'égard des congrégations non autorisées.

Le cabinet français se réunira le 18 septembre, sous la présidence de M. Grévy, pour considérer quelle sera la meilleure conduite à tenir à l'égard des congrégations non autorisées.

Le cabinet français se réunira le 18 septembre, sous la présidence de M. Grévy, pour considérer quelle sera la meilleure conduite à tenir à l'égard des congrégations non autorisées.

Le cabinet français se réunira le 18 septembre, sous la présidence de M. Grévy, pour considérer quelle sera la meilleure conduite à tenir à l'égard des congrégations non autorisées.

Le cabinet français se réunira le 18 septembre, sous la présidence de M. Grévy, pour considérer quelle sera la meilleure conduite à tenir à l'égard des congrégations non autorisées.

Le cabinet français se réunira le 18 septembre, sous la présidence de M. Grévy, pour considérer quelle sera la meilleure conduite à tenir à l'égard des congrégations non autorisées.

Le cabinet français se réunira le 18 septembre, sous la présidence de M. Grévy, pour considérer quelle sera la meilleure conduite à tenir à l'égard des congrégations non autorisées.

Le cabinet français se réunira le 18 septembre, sous la présidence de M. Grévy, pour considérer quelle sera la meilleure conduite à tenir à l'égard des congrégations non autorisées.

Le cabinet français se réunira le 18 septembre, sous la présidence de M. Grévy, pour considérer quelle sera la meilleure conduite à tenir à l'égard des congrégations non autorisées.

Le cabinet français se réunira le 18 septembre, sous la présidence de M. Grévy, pour considérer quelle sera la meilleure conduite à tenir à l'égard des congrégations non autorisées.

Le cabinet français se réunira le 18 septembre, sous la présidence de M. Grévy, pour considérer quelle sera la meilleure conduite à tenir à l'égard des congrégations non autorisées.

Le cabinet français se réunira le 18 septembre, sous la présidence de M. Grévy, pour considérer quelle sera la meilleure conduite à tenir à l'égard des congrégations non autorisées.

Le cabinet français se réunira le 18 septembre, sous la présidence de M. Grévy, pour considérer quelle sera la meilleure conduite à tenir à l'égard des congrégations non autorisées.

Le cabinet français se réunira le 18 septembre, sous la présidence de M. Grévy, pour considérer quelle sera la meilleure conduite à tenir à l'égard des congrégations non autorisées.

Le cabinet français se réunira le 18 septembre, sous la présidence de M. Grévy, pour considérer quelle sera la meilleure conduite à tenir à l'égard des congrégations non autorisées.

Le cabinet français se réunira le 18 septembre, sous la présidence de M. Grévy, pour considérer quelle sera la meilleure conduite à tenir à l'égard des congrégations non autorisées.

Le cabinet français se réunira le 18 septembre, sous la présidence de M. Grévy, pour considérer quelle sera la meilleure conduite à tenir à l'égard des congrégations non autorisées.

Le cabinet français se réunira le 18 septembre, sous la présidence de M. Grévy, pour considérer quelle sera la meilleure conduite à tenir à l'égard des congrégations non autorisées.

Le cabinet français se réunira le 18 septembre, sous la présidence de M. Grévy, pour considérer quelle sera la meilleure conduite à tenir à l'égard des congrégations non autorisées.

Le cabinet français se réunira le 18 septembre, sous la présidence de M. Grévy, pour considérer quelle sera la meilleure conduite à tenir à l'égard des congrégations non autorisées.

Le cabinet français se réunira le 18 septembre, sous la présidence de M. Grévy, pour considérer quelle sera la meilleure conduite à tenir à l'égard des congrégations non autorisées.

Le cabinet français se réunira le 18 septembre, sous la présidence de M. Grévy, pour considérer quelle sera la meilleure conduite à tenir à l'égard des congrégations non autorisées.

Le cabinet français se réunira le 18 septembre, sous la présidence de M. Grévy, pour considérer quelle sera la meilleure conduite à tenir à l'égard des congrégations non autorisées.

Le cabinet français se réunira le 18 septembre, sous la présidence de M. Grévy, pour considérer quelle sera la meilleure conduite à tenir à l'égard des congrégations non autorisées.

Le cabinet français se réunira le 18 septembre, sous la présidence de M. Grévy, pour considérer quelle sera la meilleure conduite à tenir à l'égard des congrégations non autorisées.

Le cabinet français se réunira le 18 septembre, sous la présidence de M. Grévy, pour considérer quelle sera la meilleure conduite à tenir à l'égard des congrégations non autorisées.

Le cabinet français se réunira le 18 septembre, sous la présidence de M. Grévy, pour considérer quelle sera la meilleure conduite à tenir à l'égard des congrégations non autorisées.

Le cabinet français se réunira le 18 septembre, sous la présidence de M. Grévy, pour considérer quelle sera la meilleure conduite à tenir à l'égard des congrégations non autorisées.

Le cabinet français se réunira le 18 septembre, sous la présidence de M. Grévy, pour considérer quelle sera la meilleure conduite à tenir à l'égard des congrégations non autorisées.

Le cabinet français se réunira le 18 septembre, sous la présidence de M. Grévy, pour considérer quelle sera la meilleure conduite à tenir à l'égard des congrégations non autorisées.

Le cabinet français se réunira le 18 septembre, sous la présidence de M. Grévy, pour considérer quelle sera la meilleure conduite à tenir à l'égard des congrégations non autorisées.

Le cabinet français se réunira le 18 septembre, sous la présidence de M. Grévy, pour considérer quelle sera la meilleure conduite à tenir à l'égard des congrégations non autorisées.

Le cabinet français se réunira le 18 septembre, sous la présidence de M. Grévy, pour considérer quelle sera la meilleure conduite à tenir à l'égard des congrégations non autorisées.

Le cabinet français se réunira le 18 septembre, sous la présidence de M. Grévy, pour considérer quelle sera la meilleure conduite à tenir à l'égard des congrégations non autorisées.

Le cabinet français se réunira le 18 septembre, sous la présidence de M. Grévy, pour considérer quelle sera la meilleure conduite à tenir à l'égard des congrégations non autorisées.

Le cabinet français se réunira le 18 septembre, sous la présidence de M. Grévy, pour considérer quelle sera la meilleure conduite à tenir à l'égard des congrégations non autorisées.

Le cabinet français se réunira le 18 septembre, sous la présidence de M. Grévy, pour considérer quelle sera la meilleure conduite à tenir à l'égard des congrégations non autorisées.

Le cabinet français se réunira le 18 septembre, sous la présidence de M. Grévy, pour considérer quelle sera la meilleure conduite à tenir à l'égard des congrégations non autorisées.

Le cabinet français se réunira le 18 septembre, sous la présidence de M. Grévy, pour considérer quelle sera la meilleure conduite à tenir à l'égard des congrégations non autorisées.

Le cabinet français se réunira le 18 septembre, sous la présidence de M. Grévy, pour considérer quelle sera la meilleure conduite à tenir à l'égard des congrégations non autorisées.

Le cabinet français se réunira le 18 septembre, sous la présidence de M. Grévy, pour considérer quelle sera la meilleure conduite à tenir à l'égard des congrégations non autorisées.

Le cabinet français se réunira le 18 septembre, sous la présidence de M. Grévy, pour considérer quelle sera la meilleure conduite à tenir à l'égard des congrégations non autoris